

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 2 - Architecte



#### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à :

<https://www.cadre21.org/membres/64bf3fedc36de21e88a02996>

Date d'obtention : 2025-02-11 16:11:04

# Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

We use the evaluation grid to ask questions.

Even if the images or videos are child pornography the intervention should be continued

We meet with those instigators, witnesses, or other people from the school (with their own Evaluation Grids). Each person gets their own grid.

If there is no malice involved, complete the Evaluation Grid and confiscate the phone (if child pornography is suspected)

If there is malice: call the police and confiscate the phone

The police will continue the intervention and perform functions such as giving back the phone, or meeting with the instigator and parents or the victim and parents.

DYP might need to be called.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

The Sexto kit should be used when it is a student from the school that reports the issue.

The Sexto kit should be used when a parent makes a report to the school.

The media shouldn't be responded to!

The definitions of victim and instigator

The Police should be called if there is malicious intent.

Students who attend the school need to do their own Evaluation Grid (one on one).

If child pornography is on the phone we need to bag it in the supplied bag.

If it isn't child pornography then we just use our own Code of Conduct to protect the child.

If the instigator attends another school or if they are an adult then police are to be called

Educational meetings with the students and parents involved are performed by the police

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

As every person needs to have a grid completed, it seems to me that there could be situations involving social peer groups where there could be many, many grids to complete which might become onerous in an administrative sense.